

MONTMORENCY

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE

Secrétariat général 2020-N°4

AMS/FH

Affiché le : - 9 OCT. 2020 Certifié exact par le Maire Montmorency, le - 9 OCT. 2020

Pour le Maire et par délégation Le D.G.A.S. Anné Marie SORET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MONICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 1er octobre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 25 Octobre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M.THORY, Maire

Présents:

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M.BRIANCHON, Mme NOACHOVICH M.SAURAY, Mme PHILIPPON, M.DAUX, Mme HAGEGE-RADUTA, M.DALOYAU, Mme DAULBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M.GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme IRRILO M.CUSMANO, Mme ANGELO, M.ARNOULT, Mme GROSJEAN, M.GELLER, M.TAYBI, Mme DARROUX, M. AVEAUX, Mme MORRONE, M.WISS, Mme BODILSEN, M. DETTON, Mme PIAZZI, M.ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BOEHM, Mme BONNET.

Absents excusés :

Mme DUHALDE......Procuration à M. THORY M. BOUTRONProcuration à M.DETTON

Secrétaire de séance :

M. DETTON

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE M. DETTON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

1- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ONG ACTED SUITE A L'EXPLOSION DANS LE PORT DE BEYROUTH LE 4 AOUT 2020

Après exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à l'ONG ACTED une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 € visant à la reconstruction de Beyrouth,

DEMANDE que cette somme soit consacrée au volet santé de l'action d'ACTED à Beyrouth,

DIT que les crédits seront pris sur la ligne 6748, chapitre 67 du budget de l'exercice en cours.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

2. FORMATION DES ELUS LOCAUX

Après exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de fixer les orientations de la formation de ses membres comme suit :

- des formations individuelles ayant trait aux attributions de la commune en lien direct avec l'exercice du mandat. Toute inscription se fera par le biais de la collectivité,
- des formations groupées, sur mesure, en intra, autour de thèmes généraux :
 - finances, fiscalité et commande publique,
 - urbanisme (PLU...) et environnement,
 - le développement économique,
 - intercommunalité,
 - actualité juridique,
 - statut de l'élu et la responsabilité pénale des élus,
 - les politiques liées au domaine de l'Education,
 - sécurité,
 - communication et nouvelles technologie.
- de retenir, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur.

DECIDE de prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus,

DIT que les crédits seront répartis équitablement entre tous les élus.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020 et des exercices suivants, fonction 020 nature 6535.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après exposé de Mme Laëtitia DAUBELCOUR et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CREE:

FILIERE ANIMATION

- 4 postes d'Adjoints d'animation à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation pour occuper les fonctions d'Animateurs
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 19 h 30 relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emploi des Adjoints territoriaux d'animation pour occuper les fonctions d'Animateurs

FILIERE CULTURELLE

- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 15 h relevant de la catégorie A du cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'enseignement artistique pour occuper les fonctions de Professeur de violon
- l poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18 h relevant de la catégorie B du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique pour occuper les fonctions de Professeur de guitare classique
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 16 h 45 relevant de la catégorie B du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique pour occuper les fonctions de Professeur de chant
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 5 h relevant de la catégorie B du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique pour occuper les fonctions de Professeur de cor
- 1 poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 5 h 15 pour occuper les fonctions de Professeur de hautbois

FILIERE MEDICO-SOCIALE

 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture territoriaux pour occuper les fonctions d'Auxiliaire de puériculture

Tous ces emplois créés, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pourront être occupés par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application de l'article 3-3 alinéa 1, article 3-2 ou article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

4. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN D'UNE ASSOCIATION : LE COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Après exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de désigner pour représenter la commune au sein de l'association du CNAS :

Candidat présenté par la liste « Demain Montmorency » :

. Laëtitia DAUBELCOUR

A obtenu:

Candidat présenté par la liste « Demain Montmorency » : à l'unanimité

Est en conséquence élu :

. Laëtitia DAUBELCOUR

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX - ADMINISTRATION GENERALE

5. ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ET A LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé de M. Thibaud ARNOULT et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

Candidate présentée par la liste L'AVENIR ENSEMBLE à la commission des affaires scolaires et périscolaires :

Hélène BONNET

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE : à la commission des affaires scolaires et périscolaires :

Hélène BONNET

Candidate présentée par la liste L'AVENIR ENSEMBLE à la commission Jeunesse et Sports : •Hélène BONNET

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE : à la commission Jeunesse et Sports :

•Hélène BONNET

6. ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE LA VILLE AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

Après exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection d'un second délégué titulaire et d'un second délégué suppléant de la Ville au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO).

Candidats présentés par la liste « Demain Montmorency » :

Membre titulaire

Membres suppléant

.Pierre GUIRAUDET

.Aziza PHILIPPON

Ont obtenu:

Candidats présentés par la liste « Demain Montmorency » : à l'unanimité

Sont en conséquence élus :

Membre titulaire

Membres suppléant

.Aziza PHILIPPON

.Pierre GUIRAUDET

Sont désignés comme délégués, en complément, des désignations faites par délibération n° 9 du 16 juillet 2020.

7- PRESENTATION DU BILAN DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - ANNEE 2019

Après exposé de M. Serge BRIANCHON et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du bilan des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2019, tels que décrits ci-dessous :

Etat des travaux de la Commission Consultative des Services Publics locaux au cours de l'année 2019 :

Au cours de l'année 2019, la CCSPL s'est réunie le 17 septembre 2019 afin de prendre acte des rapports des délégataires pour l'année 2018.

A cette occasion, la CCSPL a eu connaissance :

- du rapport de la chambre funéraire pour l'année 2018
- du rapport de la délégation des marchés communaux pour l'année 2018
- du rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2018
- du rapport du cinéma l'Eden pour l'année 2018

8. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, DESIGNATION DES ASSOCIATIONS LOCALES, ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Après exposé de M. Serge BRIANCHON et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DIT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux sera composée de :

- 6 membres élus du Conseil municipal,
- 3 associations locales représentées par leurs représentants nommés par le Conseil municipal.

PROCEDE à l'élection de six représentants du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste présentée par « Demain Montmorency » :

Candidats: François CUSMANO

Anthony DALOYAU Aziza PHILIPPON Jean-Pierre DAUX Thibault ARNOULT

Liste présentée par « L'avenir Ensemble » :

Candidats: Bruno BOUTRON

Sont élus, à l'unanimité,

- François CUSMANO
- Anthony DALOYAU
- Aziza PHILIPPON
- Jean-Pierre DAUX
- Thibault ARNOULT
- Bruno BOUTRON
- Serge BRIANCHON, représentant le Maire en cas d'empêchement

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE les trois associations locales représentatives des usagers suivantes :

- SOS MONTMORENCY (représentée par M. Didier LEFEBVRE président ou son suppléant)
- Amicale des Commerçants et artisans de Montmorency (ACAM) (représentée par Mme Anaïs MARCHE présidente ou sa suppléante)
- Amicale des Peupliers (représentée par M. Daniel ARANTES président ou son suppléant)

DIT que les adjoints au Maire, les agents territoriaux, ainsi que le cas échéant, les représentants des délégataires ou partenaires, pourront, en tant que de besoin, assister aux séances sans prendre part au vote.

DIT que par délégation, le Maire est autorisé à saisir pour avis la CCSPL pour tout projet de délégation de service public, de contrat de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

ADOPTE le règlement intérieur annexé à la délibération.

9. DESIGNATION DES REPRESENTANT(E)S DE LA VILLE AUPRES DES INSTANCES DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) MAXIMILIEN

Après exposé de M. Serge BRIANCHON et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de désigner Monsieur Serge BRIANCHON, Adjoint aux finances locales et à la Commande Publique, comme représentant titulaire auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public Maximilien, et Monsieur Romain ESKENAZI, Conseiller municipal comme représentant suppléant,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tous les actes relatifs au Groupement d'Intérêt Public Maximilien et à ses relations avec la Ville.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

10. DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Après exposé de M. Stéphane PEGARD et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOPTE l'amendement proposé ayant pour objet de modifier le nombre de commissaires titulaires et de commissaires suppléants au titre de la taxe d'habitation, ainsi que le nombre de commissaires titulaires et de commissaires suppléants au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties comme suit :

- Pour la taxe d'habitation : 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,
- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9 commissaires titulaires et 9 commissaires suppléants,
- Pour la cotisation foncière des entreprises : 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant.

Le nombre de commissaire titulaire et de commissaire suppléant pour la cotisation foncière des entreprises reste inchangé.

ADOPTE la liste des contribuables, pouvant être désignés par les services fiscaux comme commissaires, telle que proposée.

TAXE D'HABITATION:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fabien GOMBERT	Denis CALLIPEL
Sylvaine GODARD	Yann LE BRETON
Nicole GUIRAUDET	Laetitia DAUBELCOUR
Céline TAYBI	Céline MENARD
Jacques AVEAUX	Jean-Pierre DAUX
Hervé THOUVENIN	Frédéric LEBARON

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Kevin LAISNÉ	Jean-Louis DREYFUS
Gilles DESSERTENNE	Serge HADDAD
Michel STIERNON	François CUSMANO
Guyonne VACHET	Danièle REMOUE

François PFISTER	Jean-Marc BARBIER
Sébastien BUFFAULT	François LONGCHAMBON
Serge BRIANCHON	Stéphane PEGARD
Ketty SAURAY	Fabienne LEBARON
Joëlle SEBBAH	Ophélie IRRILO

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES:

TITULAIRE	SUPPLEANT
Thomas PROUST	Hicham ASSARINI

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA VILLE

11. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE -- PROJET « EN SCENE »

Après exposé de M. Eric SAURAY et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

ADOPTE l'avenant joint en annexe de la présente pour l'année scolaire 2020-2021 avec le Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de la manifestation "En scène! Rencontres d'artistes avec les conservatoires du Val d'Oise",

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX - FINANCES

12. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

Après exposé de M. Serge BRIANCHON et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

PROCEDE à la désignation d'un conseiller municipal représentant la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées :

Candidat présenté par la liste « Demain Montmorency » :

. Serge BRIANCHON

A obtenu:

Candidat présenté par la liste « Demain Montmorency » : à l'unanimité

Est en conséquence élu:

. Serge BRIANCHON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Maxime THORY
Waire te Montmorency